

Salariés JETABLES

**Y'en a marre de tous ces
départs !!!
Nono c'est la goutte d'eau !**

Réagissez avant qu'il ne soit
trop tard...

- Vous êtes prestataire de longue durée pour GVF,
- Vous êtes en CDD successifs depuis longtemps (sachez que la loi prévoit une indemnisation en cas de transmission tardive du contrat et une durée maximale des CDD de 18 mois, renouvellement compris),



Faites-le savoir à vos élus, montrez-leur vos
contrats et avenants de travail pour être
accompagnés.

Sachez que le non-respect des conditions de renouvellement
peut entraîner la requalification de votre contrat en CDI.

Nous défendrons votre cause.

Renseignez-vous...



: WWW.CFTCOPTICAL.COM

Posez vos questions...



: section.cftc.gvf@free.fr



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**
Nora (GdO) **06.12.79.04.87**
Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**
Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**